



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/07/2019	01/07/2019	2019_3752

1. Intitulé du projet

Construction de bâtiments porcins et modification du plan d'épandage d'un élevage autorisé.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a) (tableau annexe article R122-2)	Installations Classées pour l'Environnement/Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
2102-1 (ICPE)	
3660-b (ICPE)	
	Elevage, vente, transit etc. de porcs
	Installation dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660 "élevage intensif avec plus de 2000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de trois bâtiments porcins, avec augmentation des effectifs avec augmentation des capacités de stockage du lisier.
Agrandissement du plan d'épandage tout en restant sur des communes ayant fait l'objet d'une enquête publique.

4.2 Objectifs du projet

L'extension de l'élevage avec les constructions en projet se feront soit dans l'extension de bâtiments existants, soit en arrière des bâtiments existants à plus de 196 mètres du premier tiers et plus de 245 mètres du second tiers. Les motivations environnementales de s'agrandir sur le site actuel sont d'économiser les terres arables de l'exploitation et de limiter l'artificialisation de nouvelles surfaces agricoles. Les surfaces impactées par le projet sont des terres labourables. Au niveau Faune/Flore, il n'y aura pas de destruction de milieux écologiques. La réalisation des nouveaux bâtiments ne nécessite pas la création de nouveau chemin d'accès à l'exploitation. Un bassin de tamponnement des eaux pluviales de 360m² sera réalisé sur le site permettant de recueillir les eaux pluviales des bâtiments. La proximité d'agriculteurs qui ne possèdent pas ou peu d'élevage a permis de choisir de valoriser les effluents d'élevage par l'épandage sur les terres avec enfouissement immédiat, sachant que l'utilisation d'effluents organiques (engrais organiques) permet de réduire la consommation d'engrais chimiques (engrais minéraux). La substitution d'engrais minéral par du lisier permet de réduire les émissions d'ammoniac et d'oxyde d'azote (de 1 à 6 kg/Ha selon la forme d'engrais utilisé), d'améliorer le bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre de 0,6 à 0,9 t équivalent CO₂/ha/an, de réduire la consommation d'énergie indirecte. Grâce à l'utilisation de 2 tonnes à lisier de 24 m³ équipées d'enfouisseur à dents (contre 1 tonne avant projet), le chantier d'épandage sera raccourci. De plus, l'épandage est géré par DPAE (Débit Proportionnel à l'avancement), qui permet un épandage très précis.

Le projet permettra de garantir des emplois et de d'installer plus tard les enfants ainsi qu'une meilleure gestion de la biosécurité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- construction du bâtiment maternité
- construction du bâtiment post-sevrage
- construction de l'extension pour les porcs charcutiers

On peut compter une durée de construction de quelques mois. Le nombre de camions au début de la construction (béton, briques) sera plus importante qu'à la fin (équipements intérieurs).

Cet impact sera temporaire, et réalisé en journée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation après projet passera de 4478 animaux-équivalents à 6405 (dont 3218 places de porcs charcutiers).

L'élevage fonctionnera en 7 bandes de 92 truies.

Le nombre d'animaux produits par an sur le site sera de 740 truies, 4 verrats, 78 cochettes, 18700 porcelets et 9650 porcs charcutiers.

Les bâtiments seront construits à plus de 100 mètres des tiers et plus de 35 mètres des cours d'eau.

La capacité de stockage des effluents sera de plus de 11 mois permettant de bien gérer les épandages et d'adapter les doses aux besoins des plantes.

La production annuelle d'azote organique sera de 43631 kg qui seront épandus sur des terres agricoles. La pression azotée globale à l'hectare de SAU sera de 80 kg/Ha (bien inférieure au plafond réglementaire de 170).

Le parcellaire d'épandage sera de 550,19 Ha de SAU réparti sur des communes qui ont fait l'objet d'enquête publique.

Des distances d'exclusions réglementaire par rapport au voisinage et aux cours d'eau ont été réalisées. Aucune parcelle d'épandage ne se situe en zone de captage d'eau potable. Par ailleurs une étude d'aptitude des sols à l'épandage de lisier a été faite, n'excluant de l'épandage aucune parcelle. Les recommandations de cette étude seront respectées grâce à l'utilisation d'un enfouisseur qui permet d'incorporer directement le lisier dans le sol, évitant ainsi les nuisances et le risque de ruissellement.

Les exploitants utiliseront deux tonnes à lisier contre une avant projet permettant de limiter le trafic lié au chantier d'épandage malgré le plus grand volume de lisier à épandre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- demande de modifications non substantielles d'une exploitation soumise à autorisation au titre des ICPE
- demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Animaux-équivalents avant projet	4478
Animaux-équivalents après projet	6405
SAU avant projet	285.16
SAU après projet	550.16
Quantité d'azote organique produite/an après projet	43631
Pression azotée après projet	80
Surfaces à construire	2051 m ²
Nombre communes concernées après projet	10

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

203 rue de la courte croix
59270 FLETRE
implantation: 000 ZE 259

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 74' 93" 54 Lat. 02° 65' 19" 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

plan d'épandage: FLETRE, METEREN, ST-SYLVESTRE CAPPEL, EECKE, PRADELLES, CASSEL, CAESTRE, HONDEGHEM, MERRIS, VIEUX-BERQUIN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'exploitation porcine de l'EARL DE LA COURTE CROIX a été autorisée par AP du 19 novembre 1996.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ni le site ni le parcellaire ne se situent en zone humide d'intérêt environnemental particulier ou en zone stratégique pour la gestion de l'eau. Quelques îlots sont en zone à dominante humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN: non pour PRADELLES, CASSEL, CAESTRE, HONDEGHEM, MERRIS PPRN inondation prescrit: FLETRE, METEREN, VIEUX-BERQUIN PPRN inondation approuvé: ST SYLVESTRE CAPPEL, EECKE PPRT: non
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'exploitation n'est pas situé dans un site inscrit. Quelques îlots se situe dans le site inscrit "Monts de Flandre".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site d'exploitation est à plus de 19,9 km et l'îlot le plus proche à 8,7 km du site Natura 2000 FR3100495. Il n'y a aucune connexion hydraulique entre eux et des routes les séparent.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau consommée proviendra du forage et du réseau à hauteur de 12000 m3/an. Il est prévu au projet de réutiliser des eaux pluviales pour nettoyer les bâtiments.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La haie présente derrière P8 sera détruite et compensée par l'implantation d'une nouvelle haie d'essence locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée sera prise sur un champ cultivé. Elle représente 2051 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures prises au quotidien au niveau sanitaire limitent les risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des engins lié à l'activité porcine sera de 14 camions par mois (soit 4 de plus par mois qu'avant projet). Pour ce qui est du chantier d'épandage, il sera réduit par rapport à avant projet grâce à l'utilisation de deux tonnes à lisier contre une seule avant projet. Le chantier d'épandage durera 26 jours par an répartis sur deux périodes de l'année (printemps et fin été-automne).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements bruyants des bâtiments existants resteront identiques. Après projet, 12 ventilateurs seront installés dans les futurs bâtiments. Ils seront peu bruyants) et seront placés en cheminée ou dans la gaine souterraine du post-sevrage permettant de limiter le bruit. Par ailleurs la distance aux tiers et l'effet d'écran des bâtiments existants permettent d'atténuer fortement le bruit. La phase de construction générera du bruit en journée, limité à quelques mois.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les animaux, les fosses de stockage de lisier et l'épandage sont susceptibles de générer des odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations sont possibles lors de la construction des bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation émettra d'après la calcul GEREAP après projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18074 kg d'ammoniac, - 926 kg de protoxyde d'azote, - 58814 kg de méthane, - 3903 kg de particules totales
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales des toitures des bâtiments en projet seront recueillies dans une réserve tampon avant rejet à débit limité dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'effluent produit est du lisier de porc (13534 m3/an). Il sera épandu sur le parcellaire du plan d'épandage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés non dangereux sont et seront; des cadavres d'animaux, cartons...ainsi que des Déchets d'Activité de soins à risque infectieux (DASRI), emballages vides de produits phyto (EVPP) et produits phyto non utilisables (PPNU).</p> <p>Tous les déchets sont stockés de manière à ne présenter aucun risque pour l'environnement, et sont enlevés par des filières agréées (équarisseur, Service Action Santé, ADIVALOR...)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des élevages porcins et un couvoir et des installations industrielles se situent dans un rayon de 3 km autour du site. Ces élevages émettent des polluants atmosphériques qui peuvent se cumuler à ceux en projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La partie mesures du dossier de modification de l'installation classée est jointe en annexe. Il présente toutes les mesures mises en oeuvre par les exploitants pour limiter les incidences du projet.

Parmi les mesures:

- laveur d'air dans le bâtiment de post-sevrage limitant les émissions de NH3, de poussières et d'odeurs
- fosse extérieure couverte limitant les émissions de NH et d'odeurs
- utilisation d'un enfouisseur avec DPAE limitant les odeurs et le risque de ruissellement
- réutilisation des eaux de pluie
- implantation d'une nouvelle haie compensant la destruction de celle existante
- utilisation de ventilateurs peu bruyants à distance des tiers
- augmentation des capacités de stockage du lisier permettant d'adapter les périodes d'épandages avec le besoin des plantes
- insertion paysagères des bâtiments en projet, en arrière de la route
- pas de création de nouvel accès à l'élevage
- gestion des eaux pluviales des toitures récupérées et tamponnées

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de l'EARL DE LA COURTE CROIX devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Les communes concernées par le projet ont déjà fait l'objet d'enquête publique. L'environnement sur lequel est situé l'élevage et le parcellaire n'est pas un milieu sensible puisqu'il ne se situe pas dans des zones protégées que ce soit au niveau de la faune, la flore, les captages d'eau potable...

De nombreuses mesures sont mises en places pour limiter le plus possible l'impact sur l'environnement du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- A7: évolution du parcellaire d'épandage
- A8: tableau du parcellaire d'épandage après projet
- A9: carte de localisation des sites patrimoniaux
- A10: carte de localisation des zones humides et zones de répartition des eaux
- A11: carte de localisation de ZNIEFF
- A12: mesures prises par les exploitants pour limiter l'impact du projet (extrait du dossier ICPE de modifications)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à FLETRE

le, 01/07/2019

Signature

Huyghe Sean-Maur



Huyghe Pieter

